

Communiqué de presse

SNCB – PLAN DE TRANSPORT 2017

Revendications wallonnes

12-05-2016

Sur proposition de Maxime PREVOT, Ministre wallon des Travaux publics chargé des contacts en matière ferroviaire pour le volet régional, le Gouvernement wallon a établi la liste des revendications wallonnes pour le Plan de Transport 2017 de la SNCB. Parmi les principales demandes se trouvent l'amélioration de la desserte de la Wallonie, la remise en service du Thalys wallon, actuellement suspendu, l'accroissement de la vitesse commerciale des trains et une meilleure prise en compte des besoins des personnes à mobilité réduite.

Une desserte ferroviaire de qualité est primordiale pour la Wallonie. Touchant au social, à l'économie et à l'environnement, soit les trois piliers du développement durable, le Plan de Transport ferroviaire représente un enjeu capital pour la mobilité des citoyens wallons mais également pour le développement socio-économique de la Wallonie, notamment par le développement du transport de marchandises.

En prélude à l'établissement du Plan de Transport 2017 par le Gouvernement fédéral et la SNCB, le Gouvernement wallon, à l'initiative de Ministre Maxime PREVOT, a d'ores et déjà dressé une liste de revendications wallonnes qu'il souhaite y voir intégrées.

Le Ministre Président Paul MAGNETTE et le Ministre Maxime PREVOT viennent d'écrire ensemble au nom de la Wallonie au nouveau Ministre fédéral de la Mobilité, François BELLOT, pour que ces revendications puissent être entendues.

Concrètement, les demandes de la Wallonie sont structurées autour de 4 axes :

I. Renforcement de l'offre de transport

1. Application du principe « minimum 1 train par heure et par sens »

Le Gouvernement wallon veut étendre ce principe à l'ensemble des gares et points d'arrêt wallons pour garantir un seuil d'attractivité minimal au transport ferroviaire. En harmonisant l'offre de transport de cette manière sur l'ensemble du territoire wallon, le voyageur gagnera sur le plan de la lisibilité des horaires sachant qu'il disposera toujours de minimum un train par heure.

2. Dorsale wallonne : 1 train supplémentaire par sens

La Wallonie demande qu'un train supplémentaire fasse arrêt, uniquement aux heures de pointe, à Liège, Namur, Charleroi, Mons et Tournai de manière à privilégier des temps de parcours attractifs entre tous les pôles socio-économiques majeurs de la Wallonie situés sur cet axe.

3. Axe Namur-Luxembourg

Afin de consolider la position de la Wallonie sur le plan international et également de doubler l'offre sur la ligne structurante Namur-Luxembourg, le Gouvernement wallon demande qu'un train supplémentaire soit mis en service dans chaque sens sur cet axe.

4. RER

Plusieurs arrêts de la zone RER ne jouissent actuellement que d'un train par heure et par point d'arrêt (Profondsart, Villers-la-Ville,...). Le Gouvernement wallon demande que la SNCB mette en service deux trains par heure et par point d'arrêt

5. Liaison Tournai/Mouscron - Lille

Actuellement, les trains reliant Tournai/Mouscron à Lille font arrêt dans toutes ou une majorité de gares en France, ce qui pénalise fortement les temps de parcours. La Wallonie demande qu'un train plus direct relie Tournai/Mouscron et Lille de manière à rendre le trajet en train plus attractif.

6. Remise en service du Thalys wallon

Le Gouvernement wallon demande que le Thalys wallon soit immédiatement remis en service, à une fréquence de deux trains par jour et par sens. Pour rappel, la suspension du Thalys par le Gouvernement fédéral est un retour en arrière en matière de mobilité inacceptable qui a été décidé sans aucune concertation avec la Wallonie. Cela consiste tout simplement à rayer la Wallonie de la carte européenne de la mobilité ferroviaire.

7. Nœuds de correspondance optimaux

La Wallonie demande que de vrais nœuds de correspondance soient mis en place entre ses deux axes majeurs que sont la dorsale wallonne et l'axe 3 Bruxelles-Luxembourg, et aussi dans chaque nœud de ces deux axes. Les amplitudes horaires devront être modulables mais certainement plus large pour les trains de rabattement depuis les grandes gares.

II. Augmentation de la vitesse commerciale

Les temps de parcours s'allongent d'année en année éloignant inexorablement les pôles socio-économiques wallons de Bruxelles. Le Gouvernement wallon demande également que la SNCB veille à augmenter la vitesse commerciale du train, surtout lorsqu'il n'est pas concurrentiel à la voiture. Rappelons que, dès 2001, le Gouvernement wallon demandait un temps de parcours de 40 minutes pour relier

liège à Bruxelles et de 30 minutes pour relier Mons, Namur et Charleroi à la capitale belge. Ces revendications restent aujourd'hui d'actualité et sont fondamentales.

III. Meilleure adaptation des arrêts et du matériel roulant

1. Des « trains light » pour les zones à faible densité de population

Les lignes desservant les zones à faible densité de population nécessitent un matériel adapté. La Wallonie insiste pour que la SNCB commande rapidement des trains adaptés en termes de capacité, comme cela était déjà prévu dans le Plan Pluriannuel d'Investissement 2013-2025.

2. Des arrêts et des trains plus accessibles

Le Ministre Maxime PREVOT, également en charge de la Santé et de l'Action sociale, demande aussi à la SNCB de mieux prendre en compte les besoins des personnes à mobilité réduite en matière d'accessibilité des quais et insiste pour que les prochaines commandes de matériel roulant soient adaptées (rehausse à 76 cm). Cette exigence permettra également d'accroître le confort des personnes âgées et des parents accompagnés de jeunes enfants.

IV. Optimisation de la tarification combinée et transfrontalière


La tarification constitue évidemment une des revendications wallonnes capitales. Une intégration tarifaire SNCB-TEC avec un tarif avantageux sur un même titre de transport doit évidemment être encouragée pour favoriser l'utilisation combinée des deux modes de transport et non leur concurrence. La Wallonie invite aussi la SNCB à proposer des tarifs attractifs pour les liaisons transfrontalières vers la France, le Luxembourg, l'Allemagne et les Pays-Bas qui rencontrent les besoins de tous les utilisateurs.

Le Ministre-Président Paul MAGNETTE et le Ministre Maxime PREVOT espèrent que les revendications de la Wallonie pourront être entendues par le Gouvernement fédéral et que ce dernier aura enfin l'ambition d'inscrire notre pays dans la modernité et de procurer à sa population un service public de qualité.

Contact Presse : Audrey JACQUIEZ – Porte-parole du Ministre Maxime PREVOT – 0497/161.861

► La communication que vous avez reçue reste informelle et n'engage que son auteur. Elle ne peut être considérée comme une communication officielle du Ministre Maxime Prévot, qui décline toute responsabilité concernant les informations, avis et opinions contenus dans ce message. Celui-ci est strictement confidentiel, et a été envoyé dans son intégralité.

► [Consulter la version complète de l'avis de non-responsabilité.](#)

 *Merci de n'imprimer ce message que si nécessaire*